

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 624 DU 2 AOÛT 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« La vie ne se comprend que par un retour en arrière, mais on ne la vit qu'en avant »

Sören Kierkegaard

Suivez Nous sur }
facebook



À LA UNE

LA SCANDALEUSE FISCALISATION DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Le Parlement vient d'adopter le premier collectif budgétaire de l'ère Hollande. Parmi les mesures adoptées, celles relatives au système d'épargne salariale posent notamment question vis-à-vis de leur conformité à la Constitution. En effet, elle est truffée de dispositions dont on se demande pour quelle raison elles se trouvent là. C'est notamment le cas d'une mesure en apparence technique, mais qui frappe de plein fouet les salariés qui bénéficient d'un système d'épargne salariale au sein de leur entreprise: le relèvement du forfait social à 20%. Jusqu'en 2008, l'épargne salariale bénéficiait d'une grande clémence de la part du législateur. Elle échappait aux cotisations sociales, et était simplement soumise à la CSG. Dans ce dispositif global, il faut ranger les PERCO, les PEE, les retraites supplémentaires, mais aussi la participation et l'intéressement. En tout, plus d'une vingtaine de milliards chaque année, qui sont versés sous forme de revenus différés aux salariés. Ne pas soumettre ces revenus aux cotisations sociales avait du sens. Cette mesure de clémence a permis au dispositif de commencer à prendre ses marques. Il a par ailleurs constitué un apport important à ses bénéficiaires, notamment en cas de départ de l'entreprise: pour beaucoup de salariés qui quittaient leur entreprise avec une certaine ancienneté, la libération des sommes accumulées a permis de partir avec un petit capital tout à fait bienvenu. Dès 2009, la loi de financement de la sécurité sociale a imposé une cotisation patronale sur ces sommes, dénommée forfait social. Initialement, ce forfait était de 2%, mais il a augmenté de 2 points par an jusqu'à atteindre 8% en loi de financement de la sécurité sociale 2012. Le gouvernement a décidé, sous l'impulsion de Bercy d'ailleurs, une mesure d'augmentation très lourde sur ce forfait : un triplement, puisque le taux définitif de 2012 sera de 20%, contre 6% en 2011. Autrement dit, le gouvernement a décidé de récupérer près de 2,5 milliards d'euros en année pleine sur l'épargne salariale. Même si la mesure ne semble pas très encourageante pour les entreprises qui jouent le jeu de l'association du travail au capital, elle peut au fond se défendre. Mais, ce qui laisse perplexe, c'est la forme par laquelle cette décision est prise. En théorie, dès lors qu'une mesure est prise en loi de financement de la sécurité sociale, seule une autre loi de financement de la sécurité sociale peut la modifier. Cette mécanique a un puissant effet de stabilisation... pendant au moins un an. La gymnastique des lois de financement de la sécurité sociale rectificative étant peu prise en compte du législateur, toute mesure liée au financement de la sécurité sociale suppose

généralement un an d'attente pour être intégrée à la loi suivante. On exceptera la création de la «prime de participation» voulue par Nicolas Sarkozy qui s'est faite au terme d'une loi de financement de la sécurité sociale rectificative montée de toutes pièces en mai 2011 pour des résultats insignifiants. Le bon sens aurait voulu que le nouveau gouvernement se livre au même exercice pour augmenter le forfait social (et prendre deux ou trois autres mesures du même ordre), celui d'une loi de financement de la sécurité sociale rectificative, parallèle à la loi de finances rectificative, qui ne concerne que le budget de l'Etat et n'a aucune compétence sur cette noble institution qu'est la sécurité sociale. Assez curieusement, le gouvernement a choisi l'inverse : il traite de questions de sécurité sociale dans une loi de finances qui est limitée à l'Etat. La loi organique du 1er août 2001, à l'époque pilotée par Laurent Fabius, est pourtant formelle: dans une loi de finances, même rectificative, et conformément à l'article 34 de la Constitution, on ne peut trouver autre chose que des mesures portant sur les finances de l'Etat. Puisque l'augmentation du forfait social ne parle pas des finances de l'Etat, mais des finances de la sécurité sociale, elle n'est donc pas constitutionnelle. Le Conseil Constitutionnel ne manque en effet jamais une occasion d'annuler les dispositions d'un article en loi de finances qui ne correspond pas à l'objet de la loi de finances. Cette jurisprudence dite du cavalier budgétaire et du cavalier social est régulièrement rappelée. On peut donc s'attendre à des mesures d'annulation pour tout ce qui touche au forfait social, ce qui ravira les salariés mais pose un sérieux problème de chronologie pour 2012. Comment constituer en urgence une loi de financement de la sécurité sociale rectificative? Au total, le premier texte de la mandature laissera le souvenir du désordre et de la précipitation, ce qui surprend s'agissant d'une session délibérément légère et dépourvue de textes majeurs.

LA RÉDACTION



Le Tour de Guadeloupe 2012, débutera dans la zone industrielle de Jarry le vendredi 3 août. Le parcours est de 1 257 km. Le prologue de l'épreuve, de 4 km, se déroulera pour la première fois dans la zone industrielle de Jarry, le vendredi 3 août. La première étape

ralliera Morne-à-l'Eau depuis Baie-Mahault, soit 160 km, via Le Gosier, Saint-François et Anse-Bertrand. Au lendemain d'une deuxième étape en deux tronçons, dont un contre-la-montre de 20 km autour des Abymes, les concurrents prendront la direction de la Basse-Terre où seront données au total huit arrivées. Ils iront d'abord des Abymes à Goyave, via Le Moule (146 km). Ils se dirigeront ensuite vers Vieux-Habitants pour 136,7 km. L'arrivée de la cinquième étape sera prononcée à Pointe-Noire au bout de 140 km. Après 151 km et un passage par Pointe-à-Pitre le 9 août, ils retournent vers Bouillante pour la septième étape (144 km). Le samedi 11 août est marqué par deux tronçons. Les coureurs iront de Bouillante à Basse-Terre le matin (105 km) avant un petit contre-la-montre l'après-midi jusqu'à Saint-Claude (6,3 km). L'arrivée de ce 62e Tour de Guadeloupe est prévue à Lamentin, au bout des 137,6 derniers kilomètres de course le dimanche 12 août, aux environs de 17 heures. La victoire doit rester aux guadeloupéens.



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

APRÈS LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS LE TEMPS DE LA RIPOSTE SOUVERAINE A SONNÉ

A l'occasion du séminaire gouvernemental de mercredi , l'exécutif a défendu le travail effectué depuis le 6 mai et dévoilé le lourd agenda législatif des prochains mois. Cette réunion a permis de tracer toutes les perspectives pour les mois qui viennent. Le menu des Conseils des ministres des deux prochains mois, qui a été détaillé ce mercredi, s'avère, de fait, très chargé :

5 septembre : les emplois d'avenir

Le premier projet de loi à passer en Conseil des ministres à la rentrée devrait être celui sur les emplois d'avenir. Le ministre du Travail,

Michel Sapin, va lancer fin août une -brève -consultation des partenaires sociaux, qui n'en demandent pas plus, sur ces contrats aidés destinés pour l'essentiel aux jeunes des quartiers peu ou pas qualifiés sans travail. Des contrats que le chef de l'Etat s'était engagé à créer pendant la campagne électorale. Quelque 100.000 emplois d'avenir vont être inscrits dans le budget 2013 et 50.000 de plus en 2014.

12 septembre : le logement

Après l'entrée en vigueur ce 1^{er} août de l'encadrement des loyers dans 38 agglomérations, la ministre du Logement, Cécile Duflot présentera en Conseil des ministres un projet de loi permettant de faciliter la mise à disposition gratuite aux collectivités locales du foncier de l'Etat pour y construire des HLM. Ce texte s'accompagnera du durcissement de la loi SRU : relèvement de 20 à 25 % du seuil de logements sociaux en dessous duquel les communes sont financièrement sanctionnées et quintuplement des pénalités. Le tout doit contribuer, selon le gouvernement, à lutter contre la pénurie de logement bon marché.

26 septembre : le budget

Ce sera le gros morceau : pour ramener le déficit public à 3 % du PIB, et avec une hausse des dépenses publiques d'ores et déjà calée à 0,8 % en 2013, cela implique de trouver environ 15 milliards d'euros de prélèvements, en plus des quelque 10 milliards déjà assurés par des votes précédents (effet 2013 du collectif de juillet + effet des plans Fillon). Bercy veut éviter le recours à la CSG ou à la TVA et mise notamment sur l'alignement de la fiscalité des revenus du capital sur celle du travail, ainsi que sur une révision de l'impôt sur les sociétés (intérêts d'emprunt défiscalisés). Mais cela risque de ne pas suffire, surtout si la prévision de croissance (1,2 %) devait à nouveau être revue en baisse fin août. Le gouvernement doit aussi trouver des modalités limitant les effets pervers d'une taxation à 75 % des revenus au-delà de 1 million d'euros.

10 octobre : la Sécurité sociale.

Le budget de la Sécurité sociale pour 2013 comportera un plan d'économies de 2,2 milliards d'euros pour l'Assurance-maladie, dont les dépenses ne devront progresser que de 2,7 %. La ministre de la

Santé a déjà annoncé d'importantes baisses de prix des médicaments, mais promis qu'il n'y aurait pas de déremboursements.

17 octobre : la Banque publique d'investissement

Après avoir reçu mardi les conclusions de la mission de préfiguration de la Banque publique d'investissement, le gouvernement accélère le calendrier en promettant un projet de loi dès la mi-octobre. Mais de nombreux points restent à arbitrer (structure, rôle des régions, place d'Ubifrance et de la Coface, pouvoirs respectifs de l'Etat et de la CDC.

ECONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LA LETTRE PLAFOND DU MINISTÈRE DU TRAVAIL VA AGGRAVER LA SITUATION DE L' EMPLOI EN GUADELOUPE

La lettre plafond du ministère du Travail prévoit une hausse de ses crédits de 3 %, à 10,23 milliards d'euros. L'enveloppe servira à financer les emplois d'avenir. Les effectifs du ministère devraient en revanche diminuer de 1,4 %. La stabilisation des dépenses de l'Etat en valeur absolue ne passera pas par le budget de l'emploi. La lettre plafond qui a été adressée au ministre du Travail Michel Sapin prévoit en effet qu'il va augmenter l'an prochain. Descendu à 9,931 milliards d'euros dans la loi de Finances initiale pour 2012, il va remonter à 10,231 milliards, selon nos informations. Le contexte est, il est vrai, inquiétant. En juin, le nombre de chômeurs a encore progressé et cette 14 e hausse consécutive a été forte. Le seuil des 3 millions de demandeurs d'emploi de catégorie A (n'ayant pas du tout travaillé dans le mois) va probablement être atteint d'ici l'automne. Quant au taux de chômage calculé par l'Insee, dont le niveau au deuxième trimestre sera connu le 6 septembre, il a franchi la barre des 10 % au premier trimestre, DOM compris, et il la franchira « sûrement » aussi avant la fin de l'année dans la seule France métropolitaine, a déclaré Michel Sapin il y a une semaine. L'économie réalisée sur le budget de l'emploi pour cette année avait été conséquente : près de 1,5 milliard par rapport à 2011. Le coup de pouce sur l'an prochain ne le rattrapera pas. Mais dans le contexte actuel, les 300 millions d'euros supplémentaires sont déjà la marque d'une priorité tant vont être rares les ministères qui pourront afficher des crédits en progression de 3 % l'an prochain. L'enveloppe va servir à financer les 2.000 CDI créés à Pôle emploi (100 millions d'euros environ) et contribuer à celui des 100.000 emplois d'avenir, y compris les 6.000 bourses de carrières d'avenir de l'éducation nationale . Ils vont s'ajouter à 340.000 contrats aidés dans le secteur non marchand et 50.000

contrats aidés dans le secteur marchand, des nombres inchangés par rapport au budget initial de 2012. Tous ces emplois aidés seront mis en œuvre progressivement au cours de l'année. Si le calendrier est respecté, l'ensemble des contrats aidés coûtera au budget de l'état 2,2 milliards d'euros. Épargnée globalement sur ses crédits, l'administration du travail et de l'emploi sera mise à contribution sur les diminutions d'effectifs. Mais son rythme de baisse sera limité à 1,4 % par an sur les trois prochaines années, contre une moyenne annuelle de 2,5 % inscrite dans la lettre de cadrage pour les missions « non prioritaires ». Selon nos calculs, cela devrait conduire à environ 300 suppressions de postes par an (les effectifs devant ainsi descendre en dessous de 21.000). Le nombre de postes doit déjà diminuer de quelque 400 cette année. La politique des autorités coloniales qui ne prend pas en compte la réalité du fonctionnement du marché du travail en Guadeloupe ne va donc pas faire diminuer le chômage.

DEVIENDRONS NOUS IMMORTELS ?

Lorsque l'on évoque la longévité, on pense immédiatement à sa limite extrême. Pour l'homme, par exemple, on évoque 125 ans. Et immédiatement après, on égrène la liste de toutes les espérances de vie des différentes espèces animales ou végétales, dont voici quelques exemples : souris (1- 3 ans), hamster (2- 4 ans), grenouille (5 ans), lapin (6- 8 ans), renard (8- 10 ans), chien (10- 20 ans), mouton (10 ans), canard (12- 15 ans), chat (15- 20 ans), carpe (20- 50 ans), chimpanzé (20- 35 ans), cheval (25-30 ans), perroquet (35- 60 ans), lion (40 ans), brochet (55 ans), corbeau (60 ans), termite (60 ans), éléphant (70 ans), esturgeon (70 ans), baleine (90 ans), tortue géante (150 ans). Le règne végétal est riche en longévités extraordinaires : aubépine (1 600 ans), baobab (5 000 ans), cyprès chauve (6 000 ans), if (2 800 ans). Il existe dans la nature de nombreux exemples d'immortalité. Prenons une petite méduse étonnante dénommée *Turritopsis nutricula* qui mesure moins de 5 mm et nous vient de la mer des Caraïbes. Cette méduse peut vieillir et rajeunir en inversant son processus de vieillissement. Elle peut donc (théoriquement) indéfiniment vieillir, atteindre sa maturité sexuelle et revenir à sa forme juvénile. Il s'agit d'une trans-différenciation. Cette découverte est passionnante car elle remet en cause le dogme absolu de la mortalité du vivant : « tout ce qui est vivant meurt » ! Immortelle ne veut pas dire éternelle. L'immortalité biologique peut prendre fin brutalement avec la rencontre d'un prédateur ou la survenue d'un accident. L'immortalisation cellulaire est un terme utilisé en biologie cellulaire, qui consiste à « transformer » une culture de cellules par l'adjonction d'un agent oncogène¹, afin d'établir une lignée cellulaire au potentiel de divisions cellulaires illimité, c'est-à-dire échappant à la sénescence

cellulaire normale. Ce processus de dérèglement du cycle cellulaire est proche de la tumorigenèse que l'on retrouve pour certains cancers. J'évoque ici rapidement la notion de « vieillissement réussi » ou vieillissement sans handicap. Il s'agit d'une notion propre aux médecins gériatres. On considère que vieillir et mourir sans handicap majeur, en restant autonome le plus longtemps possible, est le modèle du vieillissement réussi. C'est en fait le maximum auquel puisse tendre la médecine, ce qui en soi est déjà bien, mais bien loin des ambitions de la physiologie de la longévité. Certains auteurs pensent que l'immortalité est à nos portes grâce à l'avènement futur de nouvelles technologies impliquant la génétique et les nanotechnologies. La génétique pourra à terme, lorsqu'elle sera capable de modifier en toute sécurité notre génome par des méthodes de thérapie génique, contribuer à l'amélioration de notre fonctionnement physiologique. Peut-être même corriger les défauts initiaux de notre fonctionnement et permettre ainsi à l'organisme de se réparer parfaitement. Mais l'échéance est à long terme et nous vivons à court terme. Il est donc indispensable d'appliquer dès aujourd'hui les méthodes d'optimisations physiologiques nécessaires au maintien de nos capacités fonctionnelles le plus longtemps possible. Il ne faut donc pas sacrifier notre présent et notre avenir proche, sur des promesses futures... et incertaines dans le temps et dans leur réalisation. Au-delà de l'augmentation de la longévité existe également un autre chapitre important et qui y contribue : la réparation du corps. Remplacer des parties lésées de notre organisme par de nouveaux organes biologiquement parfaitement compatibles (pas de rejet possible, pas de traitement anti-rejet) permettra de contribuer à cet objectif de longévité en parfaite santé. Les cellules souches, l'ingénierie histologique (cultures de tissus), sont autant de pistes prometteuses. On imagine très bien un patient victime d'une cirrhose (destruction du foie) due à une infection virale (hépatite B ou C) ou à une intoxication alcoolique, qui va pouvoir bénéficier d'une transplantation d'un nouveau foie parfaitement compatible et sain, issu de culture de tissu provenant du patient. Ce patient pourra alors repartir dans sa quête de grande longévité sans avoir les désagréments d'un traitement lourd anti-rejet de greffe. La médecine régénérative est une partie intégrante de la médecine de la longévité. En cas de pathologie, les nanotechnologies pourront supplanter la chirurgie. Imaginez, vous pourriez dormir chez vous et, en même temps, être opéré par de multiples petits robots microscopiques qui viendraient détruire une tumeur. Pas de choc opératoire, pas d'hospitalisation... un nouveau monde, mais pas pour aujourd'hui. Il faut donc tenir jusqu'au moment où ces promesses pourront entrer dans notre quotidien. Optimiser notre fonctionnement physiologique, quel que soit notre âge, gérer de façon personnalisée et intelligente son capital santé, c'est déjà un très ambitieux programme. Passage obligé aujourd'hui pour pouvoir, demain, bénéficier des atouts des thérapies géniques.

LES HÔPITAUX SONT EN DANGER

Ce mardi, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, a indiqué que le gouvernement souhaitait utiliser les 8 derniers milliards d'euros de l'enveloppe du Grand emprunt pour financer les programmes d'investissement des hôpitaux. Les hôpitaux affrontent aujourd'hui deux problèmes distincts : d'une part un besoin non couvert de 2 milliards d'euros pour le financement de nouveaux investissements, d'autre part un besoin de trésorerie non couvert à court terme de 1,3 milliard d'euros, conséquence directe de la faillite de Dexia, principal banquier des hôpitaux, d'après la Fédération hospitalière de France (FHF). La vraie raison de ces problèmes de trésorerie provient d'un système hospitalier à bout de souffle qui s'avère trop onéreux . Financer ces déséquilibres par l'emprunt va s'avérer à terme très dangereux.

SELON L'IEDOM LE CLIMAT DES AFFAIRES SE DÉGRADE

« L'indicateur du climat des affaires (ICA) fléchit au deuxième trimestre 2012. Il rompt avec la tendance haussière de ces six derniers mois mais demeure très légèrement au dessus de son niveau moyen de longue période. Cette diminution s'explique par l'appréciation portée par les chefs d'entreprise sur le trimestre passé. L'activité, en particulier, est jugée atone et la trésorerie se dégrade. Les prévisions des professionnels sont quant à elles majoritairement positives, traduisant des perspectives de redressement pour les prochains mois. Dans un contexte toujours marqué par l'incertitude, les intentions d'investissement sont en retrait comme depuis fin 2008. Toutefois, elles poursuivent le redressement entamé en septembre 2011 ».

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION





AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LE PROGRAMME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ POUR LE MOIS D' AOÛT

Le Président du Conseil de sécurité pour le mois d'août et Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies, Gérard Araud, a fait part de sa quasi-certitude, cet après-midi en conférence de presse, que le mandat de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), qui expire le 19 août, ne serait pas renouvelé. « Honnêtement, je pense qu'il n'y aura pas d'accord et que la Mission disparaîtra le 19 août », a-t-il affirmé. « Je ne vois pas de scénario, à moins d'un changement de situation sur le terrain, qui permettrait le maintien de la Mission ». Indiquant ne pas avoir encore reçu d'instructions officielles à ce sujet, M. Araud a expliqué que la MISNUS ne pouvait pas s'acquitter de son mandat. Il a en outre soulevé le problème de la sécurité de ses membres, soulignant qu'ils opéraient, ce qui est rare pour une force des Nations Unies, en zone de guerre. Venu présenter aux journalistes accrédités à l'ONU le programme de travail du Conseil de sécurité pour le mois d'août, l'Ambassadeur Araud a axé une grande partie de son intervention sur la Syrie, quelques heures après l'annonce de la démission de l'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise dans ce pays, Kofi Annan. Adoptée le 20 juillet dernier, la résolution 2059 prorogeait le mandat de la MISNUS « pour une période finale de 30 jours », jusqu'au 19 août. Des consultations sont prévues le 16, a précisé le Président, qui a prévenu des risques d'affrontements entre ceux qui pensent que la Mission doit cesser et ceux qui souhaitent en proroger le mandat. Il faudra, à cet égard, mettre aux voix le texte d'une nouvelle résolution, a-t-il rappelé. Face à des « divisions très profondes et irréconciliables en termes politiques », qui confirment le « blocage » du Conseil de sécurité sur la situation en Syrie, la France, a-t-il annoncé, a l'intention d'orienter le débat sur les questions humanitaires. Après un triple veto sino-russe, « le Conseil de sécurité est définitivement impuissant sur ce sujet, mais nous voudrions au moins prouver qu'il peut réagir dans le domaine humanitaire », a plaidé Gérard Araud. Dans ce contexte, la France explore les moyens d'organiser une réunion ministérielle sur la crise humanitaire, alors que trois millions de Syriens nécessitent une aide et que les autorités ne ménagent pas d'accès aux organisations humanitaires, à l'exception du Croissant Rouge syrien, qui

est débordé de travail. Cette réunion devrait avoir lieu à la fin du mois, même si aucune date n'a encore été arrêtée. Au nombre des autres échéances ce mois-ci, le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), « qui ne devrait pas poser de problème particulier », ainsi que la fin de la période de transition en Somalie, qui prend fin le 30 août. Des consultations à ce sujet sont prévues le 28. Enfin, le Secrétaire général en personne viendra faire mercredi prochain au Conseil un exposé sur le thème de la paix et de la sécurité en Afrique, au cours duquel la situation au Mali devrait être longuement évoquée, a précisé le Président.

MODIFICATION DE LA GÉOGRAPHIE DE LA CONSOMMATION DE PÉTROLE

Si l'on en croit les projections du dernier Oil Market Report de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), à partir de l'année prochaine et pour la première fois de notre histoire, les pays riches d'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon consommeront moins de la moitié du pétrole mondial. Ce fait reflète en partie l'efficacité croissante des pays riches, et en partie la prospérité croissante des pays pauvres. Mais c'est aussi un défi tout particulier pour les États-Unis d'Amérique, qui, contrairement à leurs pairs riches mais plus petits, ont pris l'habitude de se penser en maîtres de leur propre destin. Un monde dans lequel c'est en Chine, en Inde et en Amérique Latine que l'on consomme le plus de pétrole est un monde dans lequel le destin énergétique de l'Amérique est dirigé par des forces qu'ils ne contrôlent pas. Voilà maintenant six ans que la demande de pétrole décline dans les pays riches. En Amérique du Nord et en Europe, la consommation baisse depuis 2007, à une année près (l'exception, 2010, était un faible sursaut ponctuel post-récession, pas une réelle interruption de la tendance). Si divers facteurs peuvent expliquer ce déclin, c'est l'amélioration constante de la consommation énergétique des véhicules qui joue le premier rôle. Ajoutez-y la tendance démographique (vieillesse de la population, moins de parents avec enfants à la maison) et l'attrait croissant exercé par la vie urbaine qui ont fait doucement baisser le kilométrage par véhicule américain, et vous constaterez que le secteur des transports joue un rôle de premier ordre dans la baisse de consommation de pétrole. En outre, le gaz naturel bon marché grignote aux États-Unis une part de la consommation pétrolière non liée aux transports. En revanche, la demande de pétrole explose en dehors des pays riches de l'organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). L'AIE prévoit que la demande en essence hors OCDE augmentera de 4,2% au deuxième semestre 2012. Dans des pays pauvres mais qui connaissent une croissance rapide, l'augmentation du nombre de véhicules sur les routes entrave toute amélioration technique de leur efficacité. Quand une famille brésilienne prospère s'achète une Prius flambant neuve, quel que soit le véhicule qu'elle conduisait avant, celui-ci trouvera repreneur au sein d'une famille qui n'avait alors pas de voiture et gagne enfin assez d'argent pour s'offrir une guimbarde d'occasion. Des millions de Chinois passent chaque mois du vélo au scooter et du scooter à la petite voiture, tandis que les 2 ou 3% les plus riches se découvrent pour la première fois un goût pour les voitures occidentales de luxe. Il est tout à fait possible que le kilométrage moyen des flottes automobiles des pays en développement ne soit pas réellement en train d'augmenter, mais les flottes grossissent si vite que la demande totale de pétrole est immense. En outre, à mesure que les pays s'enrichissent, ils reçoivent de plus en plus de visiteurs à la fois pour faire du commerce et du tourisme. La Chine consommait 357 000 barils de carburant-aviation par jour en 2010; en 2012 elle en est à 403 000 par jour. En réalité, rien de magique ne se produira quand, bientôt, la ligne de démarcation

pétrolière qui sépare le monde riche et les pays en développement sera franchie. Mais ce déplacement est emblématique d'une nouvelle réalité que les Américains n'ont pas encore entièrement intégrée. Les Américains avaient pris l'habitude de vivre dans un monde où les pays riches mènent le jeu et où l'économie américaine est tellement plus grande que celle de l'Allemagne ou du Japon que nous pouvons nous permettre de mettre l'économie mondiale et l'économie américaine sur le même tableau. Cette époque est révolue. Dans un avenir proche, les tendances des cours des matières premières mondiales - et par-dessus tout les cours très variables des carburants - seront bien plus susceptibles d'être influencées par les changements de politiques en Asie qu'aux États-Unis, ce qui rendra les éternelles jérémiades américaines sur le prix du pétrole encore plus ridicules que d'habitude. Les autres pays riches, qui sont en général assez petits, vivent cette situation depuis bien longtemps. Et ils ont tendance à réagir de manière intelligente, non pas en adoptant des politiques publiques garantissant l'accès à une essence bon marché, mais en essayant de protéger leurs économies de l'impact des variations des cours. Ils le font tout d'abord en imposant bien plus lourdement l'essence. D'un certain côté, cela réduit la réelle volatilité du prix acquitté par le consommateur. Mais surtout, cela incite les ménages à s'organiser de manière à ne pas dépendre d'une consommation effrénée de carburant. Pour certains, cela prend la forme de trajets à pied ou en transports en commun pour aller travailler. Mais la plus grande différence, c'est simplement des voitures plus légères et moins gourmandes. Adopter chez nous une politique de ce genre aurait pour bénéfice supplémentaire d'arrêter l'hémorragie de notre système de financement des infrastructures de transports, que l'on remplit en ce moment à grands renforts de gadgets budgétaires non renouvelables. Malheureusement, une initiative de ce type aux États-Unis est politiquement impensable en ce moment. Or, la soif de pétrole des pays en développement ne fera que croître. Les pays pauvres peuvent s'enrichir au rythme nécessaire pour transférer ou imiter les technologies de production qui existent déjà chez les riches. Mais les pays développés -et les réserves mondiales de pétrole- ne peuvent que croître au rythme bien plus lent de la véritable innovation. Et cette croissance de rattrapage de la consommation ne fait vraiment que commencer. L'AIE estime que l'année prochaine, la plus forte progression de la demande viendra d'Afrique, où l'économie prend tranquillement de la vitesse. L'Amérique ne peut rien faire, en termes de politiques, pour obtenir des taux de croissance aussi dynamiques que ceux que connaissent des pays qui inversent la tendance après des années d'épouvantables politiques publiques. Cela va se traduire par des matières premières moins abordables pour les Américains, alors même que notre système politique polarisé nous empêche d'avoir recours à des politiques plus raisonnables pour réagir à ces hausses de prix.

ORIENT

OBAMA DANS UN DOCUMENT SECRET AUTORISE L'AIDE AUX TERRORISTES SYRIENS

Le président Barack Obama a signé un document secret autorisant l'aide américaine aux rebelles syriens, qui tentent de renverser le régime de Bachar el-Assad, ont rapporté des chaînes de télévision américaines mercredi soir. La directive était incluse dans une «conclusion» - un instrument permettant aux services secrets américains (CIA) d'agir clandestinement, ont affirmé NBC et CNN, citant des sources non-

identifiées. Des représentants de la Maison-Blanche ont refusé de commenter ces informations mais n'ont pas explicitement exclu l'idée que Washington apportait plus de soutien en termes de renseignement aux forces anti-Assad qu'il avait été précédemment admis officiellement. Washington avait auparavant dit que les États-Unis offraient une assistance médicale et logistique aux rebelles syriens mais refusaient de fournir des armes, avertissant qu'il serait contre-productif d'«armer» davantage le conflit. Ces informations sur une relation plus resserrée entre les États-Unis et les rebelles syriens apparaissent au moment où les violentes confrontations en Syrie semblent se rapprocher d'une conclusion, et où les combats font rage entre le gouvernement et les forces de l'opposition à Damas et Alep. Elles coïncident également avec l'augmentation de la pression politique pour que la Maison Blanche apporte plus de soutien à l'opposition syrienne, malgré la réticence des États-Unis à s'engager plus directement dans une nouvelle guerre au Moyen-Orient. Lundi, M. Obama a eu un entretien téléphonique avec le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan, et les deux dirigeants se sont mis d'accord pour «accélérer la transition politique en Syrie», a déclaré la Maison-Blanche. Cela «impliquerait le départ de Bachar al-Assad et répondrait aux demandes légitimes du peuple syrien», affirme le communiqué.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Difficile de lire une tendance claire dans le parcours des places asiatiques ce matin, puisque si Tokyo et Sydney progressent modérément, Séoul, Shanghai et Hong Kong se sont drapées de rouge. Hier soir, Wall Street a clôturé en baisse modérée après le statu quo, attendu, de la banque centrale américaine sur les taux, et l'absence de plan de soutien à l'économie, contrairement à ce que certains investisseurs continuaient à espérer. C'est vers une autre banque centrale que se tourneront les regards aujourd'hui, puisque la BCE entre en scène avec là encore un maintien des taux directeurs anticipé, mais aussi une attente beaucoup plus forte concernant des mesures de soutien additionnelles, conformément à ce qu'avait laissé entendre le Gouverneur Mario Draghi la semaine dernière.

ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé en recul jeudi, plombée par l'attentisme de la Banque centrale européenne (BCE) qui n'a pas annoncé les mesures immédiates de soutien à la zone euro attendues par certains acteurs du marché: le Dow Jones a reculé de 0,71% et le Nasdaq de 0,36%. Selon les résultats définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average a reculé de 92,18 points à 12.878,88 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, de 10,44 points, à 2.909,77 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a abandonné 0,74% (10,14 points) à 1.365,00 points. Après une nette baisse en début de séance, la place financière a effacé une partie de ses pertes avant de replonger dans le rouge. "Evidemment, le marché baisse en raison de la déception liée à l'absence d'actions" de la BCE, a indiqué Gregori Volokhine, de Meeschaert New York, "même si ce n'est pas vraiment une surprise".

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en nette baisse jeudi, après avoir ouvert en hausse, et l'euro a chuté, les investisseurs ne cachant par leur déception après les propos du président de la BCE Mario Draghi qui n'a pas annoncé de mesures immédiates pour endiguer la crise en zone euro. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 2,68% à 3.232,46 points. Le Footsie britannique a perdu 0,88% et le Dax allemand 2,2%, tandis que l'indice paneuropéen FTS Eurofirst 300 a cédé 1,05%. La Bourse de Madrid a chuté de 5,16% et celle de Milan de 4,64%. La Banque centrale européenne (BCE) se prépare à racheter des obligations souveraines italiennes et espagnoles sur le marché mais elle ne le fera qu'une fois que les gouvernements de la zone euro auront permis aux fonds de sauvetage de la région d'en faire de même, a déclaré jeudi son président Mario Draghi.

CHANGE

L'euro poursuivait son recul face au dollar jeudi, limitant une partie de ses pertes en fin d'échanges new-yorkais, dans un marché déçu par l'absence de nouvelles mesures de la Banque centrale européenne (BCE) pour répondre à la crise de la dette. Vers 21H00 GMT, l'euro reprenait du terrain et valait 1,2178 dollar contre 1,2223 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro baissait également face à la monnaie nippone, à 95,26 yens contre 95,91 yens mercredi soir. Le dollar aussi perdait du terrain face à la devise japonaise, à 78,22 yens contre 78,44 yens la veille. Vers 21H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 78,49 pence pour un euro, mais reculait face au billet vert, à 1,5511 dollar. La devise helvétique gagnait un peu de terrain face à l'euro, à 1,2011 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,9862 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,3674 yuans pour un dollar contre 6,3687 dollars la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole divergeaient jeudi en fin d'échanges européens, dans un marché déçu par l'absence de nouvelles mesures de la part de la Banque centrale européenne (BCE) pour répondre à la crise de la dette, et pâtissant du renforcement du dollar face à un euro sous pression. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres pour livraison en septembre valait 106,46 dollars, progressant de 50 cents par rapport à la clôture de

mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance lâchait pour sa part 94 cents à 87,93 dollars.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

MODIFICATIONS DU RÉGIME JURIDIQUE DES DONATIONS

Le gouvernement français a prévu un durcissement du régime des donations successions : l'abattement passe de 159.325 euros à 100.000 euros, tous les quinze ans, contre dix jusque-là. Qui est concerné ? Comment le texte va-t-il s'appliquer ? Nos explications. C'est l'un des points phare de la réforme fiscale voulue par la nouvelle majorité socialiste . Les « droits de mutation à titre gratuit », autrement dit les règles encadrant les donations et les successions, sont durcies, même si certaines d'entre elles vont encore rester inchangées. Le détail de cette réforme en six questions.

Combien puis-je transmettre sans payer d'impôts ?

Jusqu'à présent, il était possible de transmettre à ses enfants en totale franchise d'impôt 159.325 euros tous les dix ans . Cette somme s'entend pour chacun des deux parents, et pour chaque enfant. Par exemple, un couple avec deux enfants pourrait théoriquement donner jusqu'à 637.300 euros. La réforme en cours d'adoption prévoit de réduire cette somme en franchise d'impôt à 100.000 euros. Dans le cas de notre couple et de ses deux enfants, le montant en franchise d'impôt ne sera plus « que » de 400.000 euros tous les quinze ans.

Quel délai respecter entre deux donations ?

Dans le régime actuel, il est possible de donner 159.325 euros tous les dix ans en ligne directe. « Cette donation peut avoir pour objet des titres mobiliers, de l'immobilier ou des liquidités dont le contribuable déclare la valeur vénale . L'abattement se « reconstitue » donc tous les dix ans, ce qui permet de réaliser une nouvelle opération « gratuite » à ce moment-là. Ce délai de dix ans est dit de « rappel fiscal ». Il vaut aussi pour les autres donations consenties à des membres plus éloignés de la famille (neveux, petit-fils...). Ce délai devrait à présent se porter à quinze ans, pour toutes les donations. Ce même rappel fiscal de quinze ans devrait aussi s'appliquer aux dons d'argent consentis notamment au profit d'un enfant, d'un petit-enfant, ou d'un arrière-petit-enfant actuellement exonérés dans la limite de 31.865 euros tous les dix ans.

Qui est concerné par la réforme ?

Concernant le montant de l'abattement, seules les donations des parents en faveur de leurs enfants sont concernées. Même si le point a été en discussion au Parlement, elle ne devrait pas être étendue aux autres donations prévues par la loi (dons aux petits enfants, neveux et nièces, personnes handicapées...). Par définition (voir la question suivante), elle ne concernera que les personnes capables de transmettre au moins 100.000 euros à leurs enfants.

Combien faudra-t-il payer ?

La réforme ne change pas formellement le mécanisme de paiement, si ce n'est qu'il se déclenche plus rapidement. En effet, vous devez payer des droits de mutation sur la part du don qui dépasse le montant exonéré, selon le barème (valant uniquement pour les dons et successions en ligne directe).

PREPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD





TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire